

[Home](#) > [Le Chiisme Repond](#) > [Question 23: Pourquoi les chiïtes considèrent-ils que le califat est une investiture de spécification divine?](#) > [Réponse](#) > Témoignage énoncés explicites l'Envoyé de Dieu

Question 23: Pourquoi les chiïtes considèrent-ils que le califat est une investiture de spécification divine?

Réponse

Il est évident que la sainte religion de l'islam est une religion universelle planétaire et éternelle, et tant que le Noble Prophète –les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille– était vivant, la responsabilité de la conduite de la communauté lui incombait. Après sa mort, il faut confier cette responsabilité à la personne la plus compétente et à la communauté.

Au sujet de la question de savoir si cette fonction après le Prophète –les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille– est une dignité de droit divin, désignée sur l'ordre de Dieu et annoncée par l'Envoyé de Dieu –les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille– ou une charge octroyée par le biais d'élections, nous avons deux avis: Les chiïtes croient que la fonction de Guide est une dignité accordée par Dieu et qu'il faut que le successeur du Prophète –les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille– soit déterminé par Dieu, alors que les sunnites croient que la communauté, après le Prophète, doit élire quelqu'un pour la direction des affaires de l'État.

Les conditions qui prouvent le caractère divin du califat

Les savants chiïtes ont exposé dans leurs livres sur les principes chiïtes, des quantités de preuves sur la nécessité d'une désignation par Dieu, du dirigeant de la communauté, mais ce que nous exposons ici, est l'analyse des conditions que le chef régnant à l'époque de la prophétie, qui prouvent l'exactitude de l'opinion chiïte.

L'analyse de la politique étrangère et intérieure de l'islam à l'époque du Prophète, montre que le successeur du Prophète –les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille– devait être désigné

par Dieu et présenté par le Prophète, car la communauté musulmane était continuellement menacée par le triple danger de l'empire byzantin, du royaume d'Iran et des hypocrites. Le Prophète –les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille–, en nommant des chefs politiques, avait réussi à unifier la communauté contre les ennemis extérieurs et avait empêché l'ennemi de s'ingérer dans les affaires intérieures et d'étendre sa domination.

Un des côté de ce dangereux triangle, constitué par l'empire romain, au nord de la péninsule arabe, a inquiété le Prophète –les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille– jusqu'aux derniers instants de sa vie.

La première confrontation militaire entre les musulmans et l'armée chrétienne byzantine, la huitième année de l'Hégire, se déroula en Palestine. Cette bataille fut à l'origine de la mort de trois généraux, Dja'far Tayyâr, Zayd ibn Hâritha et Abd Allâh ibn Rawâha, et d'une dure défaite pour l'armée de l'islam.

Le retrait de l'armée de l'islam encouragea l'armée byzantine qui devint une véritable menace d'invasion pour les régions islamiques. Pour cette raison, le Prophète –les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille– se mit en route pour la Syrie avec une lourde armée, afin de commander personnellement les opérations militaires. Au cours de ce difficile voyage, l'armée musulmane retrouva son prestige et son influence politique.

Cette victoire relative n'avait pas cependant rassuré le Prophète –les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille– qui, quelques jours avant sa maladie, confia le commandement de l'armée musulmane à Osâma pour qu'il se rende en Syrie et reste présent sur les lieux.

Le deuxième front ennemi était l'empire d'Iran. L'empereur d'Iran, en colère, avait déchiré la lettre du Prophète –les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille–, et renvoyé ses ambassadeurs avec insolence, puis il avait ordonné au gouverneur du Yémen d'arrêter le Prophète –les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille– et en cas de refus, de le tuer.

Bien que Khosro Parviz, le roi d'Iran, décéda à l'époque du Prophète –les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille–, la question de l'indépendance du Yémen qui, à une époque avait été une conquête de l'empire iranien, ne fut jamais réglée pour les monarques iraniens qui par orgueil et par vanité, ne purent jamais supporter l'existence d'un tel pouvoir à leurs frontières.

Le troisième danger était le danger des hypocrites qui s'infiltraient dans les milieux musulmans, pour comploter et semer la discorde. Ils programmèrent même l'assassinat du Prophète –les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille– sur le chemin entre Tabûk et Médine. Ce groupe espérait qu'avec la mort de l'Envoyé de Dieu, le mouvement islamique prendrait fin et qu'ils en seraient débarrassés pour toujours.^{[1](#)}

Le danger des hypocrites était tel que le Coran les mentionna dans les sourates «Âl-i 'Imrân», «Nisâ'», «Mâ'idah», «Infâl», «Tawbah», «Ankabût», «Ahzâb», «Mohammad» –les bénédictions de Dieu soient

sur lui et sur sa Famille—, «Fath», «Modjâdilah», «Hadîd», «Monâfiqîn» et «Hachr».

Comment, avec un si fort opposition, le Prophète de l'islam –les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille– pouvait-il négliger la désignation d'un guide religieux et politique, pour la jeune communauté islamique?

La situation exigeait que le Prophète –les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille– prévienne l'émergence d'oppositions après lui, en nommant un guide, et garantisse l'unité islamique en désignant une ligne de défense, ferme et sûre. Il fallait qu'il empêche qu'après sa mort, que chaque groupe revendique que le commandeur (l'Emir) soit des leurs, et cela était impossible sans la désignation et la nomination du futur dirigeant.

Ces considérations générales démontrent l'exactitude et la vérité de la thèse de la désignation explicite dans la désignation du Guide, après le Prophète –les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille–.

Témoignage énoncés explicites l'Envoyé de Dieu

Dans ce contexte, le Prophète –les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille– avait expliqué la question de sa succession dès les premiers jours de sa mission prophétique et jusqu'aux derniers jours de sa vie. Il avait désigné son successeur au début de sa prophétie, au cours de la réunion organisée pour annoncer officiellement sa prophétie à ses proches, et à la fin de sa vie, au retour du Pèlerinage d'adieux, à «Ghadîr Khomm». Trois exemples extraits des textes, ont été donnés en réponse à la deuxième question, accompagnés de leur chaîne de transmission et de leur adresse dans les livres des savants et des rapporteurs de Hadith islamiques.

Les conditions générales qui existaient au début de l'islam et les Hadith de l'Envoyé de Dieu –les bénédictions de Dieu soient sur lui et sur sa Famille– sur la désignation et la nomination de Amir al-Mo'minân en tant que successeur, montrent clairement que la question du califat était une question qui devait être réglée explicitement par voie divine, et était une question essentielle et incontournable.

1. Sourate «Tûr» 52:30.

Source URL:

<https://www.al-islam.org/le-chiisme-repond-sayyid-rida-husayni-nasab/question-23-pourquoi-les-chiites-considerent-ils-que-le-comment-0>